

Rapport public Parcoursup session 2023

CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

Les données de la procédure

Données de la procédure calculées le jeudi 19 octobre 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage	Jury par défaut	Tous les candidats	12	19	3

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Intérêts

- Participer à la transition agro-écologique et alimentaire sur les territoires
- Manifester de l'intérêt pour les aménagements paysagers, l'entretien des parcs et jardins, les espaces verts et les espaces boisés
- Manifester de l'intérêt pour la gestion technique, économique et pratique d'un chantier

Compétences et connaissances requises / aptitudes et attitudes requises

- Disposer de qualités relationnelles
- Se montrer autonome

Exigences en matière de diplômes

Accessible aux candidats titulaires :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Spécificités du métier

- Travail en extérieur en entreprises d'espaces verts ou en entreprises spécialisées

Attendus locaux

Afin de vérifier votre éligibilité à la formation, vous devez obligatoirement adresser à MME Hautin par mail (corinne.hautin@educagri.fr) les documents suivants : les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité.

Il est impératif que le candidat s'inscrive auprès de l'établissement pour un entretien de motivation en envoyant un mail à MME ALAUX: delphine.alaux@educagri.fr

De plus le candidat doit :

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine de la construction paysagère
- Avoir 16 ans et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager (baccalauréat professionnel, BP, BTSA)

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La formation est structurée en 4 Unités Capitalisables (UC) dans les domaines suivants :

- UC 1 : Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères.
- UC 2: Réaliser les travaux de Voirie Réseaux Divers
- UC 3 : Réaliser les travaux de constructions paysagères
- UC 4 : Organiser un chantier de constructions paysagères

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Etude des éléments publiés dans le tableau synoptique

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Projet de formation motivé + entretien : motivation, capacité à réussir dans la formation, connaissances des débouchés, du contenu et des exigences de la formation, cohérence et adéquation du projet aux débouchés, intérêt pour la filière

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes		Bulletins des 2 dernières années de formation suivie: résultats en Technique Professionnelle, progression des moyennes	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations		Bulletins des 2 dernières années de formation suivie + avis du conseil de classe + fiche avenir: méthode de travail, acquisition de la démarche de réflexion	Important
Savoir-être	Savoir-être	Savoir-être	Bulletins des 2 dernières années de formation suivie + avis du conseil de classe + fiche avenir: autonomie et organisation, capacité à s'investir et à fournir des efforts	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et projet		Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement + entretien : motivation, capacité à réussir dans la formation, connaissances des débouchés, du contenu et des exigences de la formation, cohérence et adéquation du projet aux débouchés, intérêt pour la filière	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Fabienne GARDERET-FAURE,
Proviseur de l'établissement CFPPA Grenoble Saint
Ismier